
CITE RADIEUSE,
Echichens

*Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels au
31 décembre 2018*

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de
Cité Radieuse, Echichens

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Cité Radieuse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales, aux statuts et au règlement, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en accord avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, aux statuts et au règlement.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relative à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Tefik Rexhaj
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Zita Sucikova
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 13 juin 2019

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)
- Rapport de performance (non-audit)

BILAN AU 31.12.2018

(avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

ACTIF	Annexe	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		850,931	365,251
Créances pensionnaires	1	312,202	370,093
Créances cantons	1	1,702,234	1,786,770
Créances résultant de livraisons et de prestations	1	21,555	28,982
Créances autres	1	124,885	158,632
Stocks		172,500	168,293
Comptes de régularisation actif	2	63,949	53,106
		3,248,256	2,931,127
EXCEDENT DE CHARGES			
Excédent de charges 2018	11	43,461	-
		43,461	-
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	3	5,594,156	7,951,481
Immobilisations incorporelles	4	74,063	67,692
		5,668,219	8,019,173
TOTAL DE L'ACTIF		8,959,936	10,950,300
PASSIF			
ENGAGEMENTS A COURT TERME			
Dettes subventions cantonales à rembourser	6	218,628	237,051
Dettes résultant de livraisons et prestations		233,499	478,899
Dettes vis-à-vis du fond de prévoyance PREVIVA LPP		240,101	366,233
Dettes envers les pensionnaires		13,264	28,442
Autres dettes à court terme	7	187,885	185,561
Dettes financières à court terme	5	68,726	3,155,555
Dettes financières avance à terme fixe	5	2,900,000	1,300,000
Comptes de régularisation passif	8	127,727	92,042
		3,989,830	5,843,783
ENGAGEMENTS A LONG TERME			
Dettes financières à long terme	9	1,920,578	1,994,904
		1,920,578	1,994,904
EXCEDENT DE PRODUIT			
Excédent de produits 2017	11	-	60,079
		-	60,079
CAPITAL DE FONDS AFFECTES			
Fonds d'égalisation des résultats	10	161,660	260,224
Fonds affectés	10	542,315	288,155
		703,975	548,379
CAPITAL DE LA FONDATION			
Capital de base		200,000	200,000
Capital libre		2,145,553	2,303,155
		2,345,553	2,503,155
TOTAL DU PASSIF		8,959,936	10,950,300

COMPTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE ARRETE AU 31.12.2018

(avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

	Annexe	2018	2017
PRODUITS	13		
Subventions cantonales		10,238,803	10,215,310
Contribution des pensionnaires		3,356,959	3,340,828
Produit des livraisons et prestations		182,603	202,912
Participation des assurances		141,469	157,730
Autres produits d'exploitation		118,167	128,673
		14,038,001	14,045,453
CHARGES	14-15		
Charges de personnel		11,067,915	10,906,414
Honoraires (dont personnel temporaire)		1,174,245	1,199,230
Charges des ateliers, soins sanitaires, loisirs et camps		172,984	169,015
Alimentation		362,205	382,899
Amortissements		293,676	289,013
Entretien		496,058	487,656
Eau et énergie		179,473	170,448
Autres charges d'exploitation		271,879	301,201
		14,018,435	13,905,876
RESULTAT DE L'ACTIVITE ORDINAIRE		19,566	139,577
RESULTAT FINANCIER			
Charges financières		78,280	85,972
		78,280	85,972
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Produits exceptionnels	12	3,028,063	6,474
Charges exceptionnelles	12	3,012,810	-
		15,253	6,474
RESULTAT D'EXPLOITATION		-43,461	60,079
PRODUITS HORS EXPLOITATION			
Donations reçues affectées	13	273,632	86,697
Donations reçues libres	13	2,142	21,803
		275,774	108,500
UTILISATION DES DONS HORS EXPLOITATION			
Utilisation des fonds affectés		118,036	33,010
Utilisation des fonds libres		159,744	345,823
		277,780	378,833
RESULTAT HORS EXPLOITATION		-2,006	-270,333
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		-45,467	-210,254
VARIATION DES FONDS			
Variation des fonds affectés		155,596	53,687
Variation du capital libre		-157,602	-324,020
		-2,006	-270,333
RESULTAT ANNUEL	11	-43,461	60,079

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE ARRETE AU 31.12.2018
 (avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-43,461	60,079
Résultat hors exploitation	-2,006	-270,333
Elimination des amortissements d'immobilisations corporelles	273,951	255,498
Elimination des amortissements d'immobilisations incorporelles	19,725	33,515
Elimination du résultat net des intérêts payés et reçus	78,280	85,973
Diminution des créances	183,601	64,923
Augmentation des stocks	-4,207	-18,284
Augmentation (diminution) des comptes de régularisation actifs	-10,843	36,833
Diminution des dettes	-462,888	-65,759
Augmentation (diminution) des comptes de régularisation passifs	35,685	-26,185
	67,837	156,260
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
Investissements en immobilisations corporelles	-929,436	-544,229
Investissements en immobilisations incorporelles	-26,096	-21,296
	-955,532	-565,525
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT		
Diminution des dettes financières	-148,346	-56,595
Augmentation des dettes financières	1,600,000	300,000
Résultat net des intérêts payés et reçus	-78,280	-85,972
	1,373,374	157,433
AUGMENTATION DE LA TRESORERIE (DIMINUTION DE LA TRESORERIE)	485,679	-251,832
LIQUIDITES		
Liquidités au 1er janvier	365,252	617,084
Liquidités au 31 décembre	850,931	365,252
VARIATION	485,679	-251,832

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL AU 31.12.2018

(avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

2018	Etat au 1.1	Allocations	Utilisation	Total variation	Etat au 31.12
CAPITAL DE FONDS AFFECTES					
Fonds d'égalisation des résultats	260,224	-	-98,564	-98,564	161,660
Fonds affectés	288,155	273,632	-19,472	254,160	542,315
	548,379	273,632	-118,036	155,596	703,975
CAPITAL DE LA FONDATION					
Capital de base	200,000	-	-	-	200,000
	200,000	-	-	-	200,000
Capital libre	2,303,155	2,142	-159,744	-157,602	2,145,553
	2,303,155	2,142	-159,744	-157,602	2,145,553
Total capital de La Fondation	2,503,155	2,142	-159,744	-157,602	2,345,553
2017					
	Etat au 1.1	Allocations	Utilisation	Total variation	Etat au 31.12
CAPITAL DE FONDS AFFECTES					
Fonds d'égalisation des résultats	260,224	-	-	-	260,224
Fonds affectés	234,468	86,697	-33,000	53,687	288,155
	494,692	86,697	-33,000	53,687	548,379
CAPITAL DE LA FONDATION					
Capital de base	200,000	-	-	-	200,000
	200,000	-	-	-	200,000
Capital libre	2,627,175	21,803	-345,823	-324,020	2,303,155
	2,627,175	21,803	-345,823	-324,020	2,303,155
Total capital de La Fondation	2,827,175	21,803	-345,823	-324,020	2,503,155

ANNEXE AUX COMPTES de l'exercice arrêté au 31.12.2018

(avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

Généralités

La fondation Cité Radieuse a été créée en 1967. Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse, elle a pour but d'accompagner dans toutes les étapes de la vie des personnes en situation de handicap physique prioritaire et troubles associés secondaires compatibles. Son action pédagogique vise à assurer la dignité, l'épanouissement, l'autodétermination et les participations sociales. Elle met à disposition des locaux adaptés pour exécuter sa mission. Elle propose des activités pour le développement personnel ainsi que des ateliers professionnels offrant des places de travail valorisantes favorisant notamment l'apprentissage.

Il est renoncé à indiquer le montant total des rémunérations versées à des personnes en charge de la direction, ce qui est autorisé en application de la Swiss GAAP RPC 21.45 lorsque la direction est assurée par une seule personne.

La Fondation ne verse pas de rémunération au Président du Conseil de Fondation.

La moyenne annuelle des emplois à plein temps est inférieure à 250, au 31.12.2018 et au 31.12.2017.

Bases de préparation des comptes annuels

Les états financiers de la Cité Radieuse ont été établis conformément aux statuts de la Fondation, aux dispositions applicables du Code des obligations et du Code civil ainsi qu'aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC y compris la RPC 21). Les comptes sont préparés selon les principes des coûts historiques et présentés en francs suisses.

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
1. CREANCES		
Pensionnaires	312,202	370,093
Etat de Vaud Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	1,291,857	1,358,740
Autres cantons (BE-NE-FR-VS-GE)	410,377	428,030
Créances cantons	<u>1,702,234</u>	<u>1,786,770</u>
Clients ateliers	21,555	28,982
Créances résultant de livraisons et de prestations	<u>21,555</u>	<u>28,982</u>
Assurances maladies	50,587	50,091
Autres créances Eldora, Rolle	30,000	30,000
Autres créances	44,298	78,541
Créances autres	<u>124,885</u>	<u>158,632</u>
	<u>2,160,876</u>	<u>2,344,477</u>

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Aucune provision n'a été jugée nécessaire au 31.12.2018 et au 31.12.2017.

2. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Charges payées d'avance	23,637	178
Produits à recevoir	40,312	52,928
	<u>63,949</u>	<u>53,106</u>

ANNEXE AUX COMPTES de l'exercice arrêté au 31.12.2017

(avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

3.IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2018	Immeubles	Constructions	Terrain	Mobilier	Machines Outillage	Informatique	Véhicules	Total
------	-----------	---------------	---------	----------	-----------------------	--------------	-----------	-------

Situation au 1.1.2018

Valeur brute	26,803,829	1,275,008	637,370	693,717	188,820	171,897	514,625	30,285,266
Subventions	-10,783,638	-	-	-	-	-16,609	-71,235	-10,871,482
Dons	-1,437,077	-	-	-	-	-	-193,000	-1,630,077
Amortissements	-9,127,261	-	-	-295,532	-108,570	-110,273	-190,590	-9,832,226
Valeur nette au 1.1.2018	5,455,853	1,275,008	637,370	398,185	80,250	45,015	59,800	7,951,481

Coûts d'acquisition ou valeurs brutes

Situation au 1.1.2018	26,803,829	1,275,008	637,370	693,717	188,820	171,897	514,625	30,285,266
Investissements	951,191	900,255	-	22,288	3,145	3,748	-	1,880,627
Sorties	-	-951,191	-	-	-	-	-	-951,191
Situation au 31.12.2018	27,755,020	1,224,072	637,370	716,005	191,965	175,645	514,625	31,214,702

Subventions obtenues

Situation au 1.1.2018	-10,783,638	-	-	-	-	-16,609	-71,235	-10,871,482
Situation au 31.12.2018	-10,783,638	-	-	-	-	-16,609	-71,235	-10,871,482

Amortissements

Situation au 1.1.2018	-9,127,261	-	-	-295,532	-108,570	-110,273	-190,590	-9,832,226
Amortissements	-146,400	-	-	-67,069	-21,819	-18,730	-19,933	-273,951
Amortissement extraordinaire	-3,012,810	-	-	-	-	-	-	-3,012,810
Situation au 31.12.2018	-12,286,471	-	-	-362,601	-130,389	-129,003	-210,523	-13,118,987

**Valeurs comptables nettes
au 31.12.2018**

	3,247,834	1,224,072	637,370	353,404	61,576	30,033	39,867	5,594,156
--	-----------	-----------	---------	---------	--------	--------	--------	-----------

ANNEXE AUX COMPTES de l'exercice arrêté au 31.12.2018

(avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

2017	Immeubles	Constructions	Terrain	Mobilier	Machines Outillage	Informatique	Véhicules	Total
Situation au 1.1.2017								
Valeur brute	26,803,829	813,143	637,370	634,487	182,711	154,872	514,625	29,741,037
Subventions	-10,783,638	-	-	-	-	-16,609	-71,235	-10,871,482
Dons	-1,437,077	-	-	-	-	-	-193,000	-1,630,077
Amortissements	-8,980,480	-	-	-229,470	-83,974	-112,147	-170,657	-9,576,728
Valeur nette au 1.1.2017	5,602,634	813,143	637,370	405,017	98,737	26,116	79,733	7,662,750
<u>Coûts d'acquisition ou valeurs brutes</u>								
Situation au 1.1.2017	26,803,829	813,143	637,370	634,487	182,711	154,872	514,625	29,741,037
Investissements	-	461,865	-	59,230	6,109	17,025	-	544,229
Situation au 31.12.2017	26,803,829	1,275,008	637,370	693,717	188,820	171,897	514,625	30,285,266
<u>Subventions obtenues</u>								
Situation au 1.1.2017	-10,783,638	-	-	-	-	-16,609	-71,235	-10,871,482
Situation au 31.12.2017	-10,783,638	-	-	-	-	-16,609	-71,235	-10,871,482
<u>Amortissements</u>								
Situation au 1.1.2017	-8,980,480	-	-	-229,470	-83,974	-112,147	-170,657	-9,576,728
Amortissements	-146,781	-	-	-66,062	-24,596	1,874	-19,933	-255,498
Situation au 31.12.2017	-9,127,261	-	-	-295,532	-108,570	-110,273	-190,590	-9,832,226
Valeurs comptables nettes au 31.12.2017	5,455,853	1,275,008	637,370	398,185	80,250	45,015	59,800	7,951,481

Les actifs immobilisés sont portés au bilan à leur coût d'acquisition moins les amortissements commandés par les circonstances. Les amortissements sont déterminés selon la méthode linéaire à des taux qui correspondent à la durée estimée d'utilisation des immobilisations.

L'amortissement extraordinaire d'immeuble pratiqué en 2018 correspond à une prise en charge exceptionnelle effectuée par l'Etat de Vaud au 5.10.2018 pour une valeur de CHF 3'012'810.

Affectation des subventions de l'AI pour la construction

Les subventions de l'Office fédéral des assurances sociales aux constructions jusqu'au 31.12.2007, respectivement 31.12.2010 pour les décomptes finaux correspondants, sont liées pendant 25 ans à une affectation précise. Toutes modifications doit être annoncées et peut faire l'objet d'une demande de remboursement. Le montant à rembourser est diminué de 4 % pour chaque année d'utilisation conforme à l'affectation prévue.

	Subvention OFAS CHF	Date de la décision	31/12/2018 CHF Solde	31/12/2017 CHF Solde
Restructuration de l'Institution	4,954,395	12/03/1997	632,530	830,706
	<i>Échéance</i>	<i>11/03/2022</i>		
Construction d'un bâtiment (M13-14)	1,004,093	13/05/2011	697,306	737,470
	<i>Échéance</i>	<i>12/05/2036</i>		
			1,329,836	1,568,176

3.IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Les durées et les taux des amortissements mobilier, machines outillage, informatique et véhicules sont les suivants :

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>
- mobilier	10 ans	10%	10 ans	10%
- machines outillage	10 ans	10%	10 ans	10%
- informatique	5 ans	20%	5 ans	20%
- véhicules	5 ans	20%	5 ans	20%
- petites acquisitions jusqu'à CHF 3'000		100%		100%

Immeubles

Les investissements immobiliers sont amortis annuellement du montant correspondant à la part remboursée de l'emprunt hypothécaire s'y rapportant (note 9). La valeur d'un des immeubles (2018 CHF 995'084, 2017 CHF 995'084) en financement propre ne porte pas à amortissement.

Postes portant à amortissement comptable des immeubles	<u>01/01/2018</u>	<u>01/01/2017</u>
<u>Investissements d'immeubles</u>		
Poste avec amortissement débutant à 1% (annuité constante)	3,050,531	3,087,556
Poste avec amortissement débutant à 2% (annuité constante)	694,409	709,389
	3,744,940	3,796,945
<u>Travaux de réfection et de mise en conformité</u>		
Poste avec amortissement linéaire sur une période de 10 ans (10%)	358,849	410,109
Poste avec amortissement linéaire sur une période de 10 ans (10%)	31,078	35,518
Poste avec amortissement linéaire sur une période de 10 ans (10%)	325,900	364,977
	715,827	810,604
<u>Total</u>	4,460,767	4,607,549

Les travaux de réfection et de mise en conformité reconnus par le SPAS (dès le 01.01.2019 Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) - Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB)) sont amortis de manière linéaire sur une période de 10 ans. Le financement est assuré sous forme de prêts hypothécaires ou par la trésorerie courante de la Fondation.

Les immeubles et terrains de la Fondation sont grevés de cédules hypothécaires au porteur. Elles sont remises en garantie de deux prêts hypothécaires (note 9) et en garantie du compte bancaire (limite de crédit CHF 1'000'000).

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
	CHF	CHF
Cédules hypothécaires en 1er rang	10,750,000	10,750,000
Cédules hypothécaires en 2ème rang	3,010,000	3,010,000
	13,760,000	13,760,000

ANNEXE AUX COMPTES de l'exercice arrêté au 31.12.2018
(avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels informatiques		Logiciels informatiques
Situation au 1.1.2018		Situation au 1.1.2017	
Valeur brute	143,388	Valeur brute	122,092
Amortissements	-75,696	Amortissements	-42,181
Valeur nette	67,692	Valeur nette	79,911
<u>Coûts d'acquisition (valeurs brutes)</u>		<u>Coûts d'acquisition (valeurs brutes)</u>	
Situation au 1.1.2018	143,388	Situation au 1.1.2017	122,092
Investissements	26,096	Investissements	21,296
Situation au 31.12.2018	169,484	Situation au 31.12.2017	143,388
<u>Amortissements</u>		<u>Amortissements</u>	
Situation au 1.1.2018	-75,696	Situation au 1.1.2017	-42,181
Amortissements	-19,725	Amortissements	-33,515
Situation au 31.12.2018	-95,421	Situation au 31.12.2017	-75,696
Valeurs comptables nettes au 31.12.2018	74,063	Valeurs comptables nettes au 31.12.2017	67,692

Les durées et les taux des immobilisations incorporelles sont de:

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
- logiciels informatiques	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>
	5 ans	20%	5 ans	20%

ANNEXE AUX COMPTES de l'exercice arrêté au 31.12.2018

(avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
5. DETTES FINANCIERES A COURT TERME		
Avance à terme fixe (échéance 25.01.2019; échéance 2017 22.01.2018)	900,000	900,000
Avance à terme fixe (échéance 31.01.2019)	500,000	-
Avance à terme fixe (échéance 31.01.2019)	700,000	-
Avance à terme fixe (échéance 28.01.2019, échéance 2017 28.02.2018)	800,000	400,000
	<u>2,900,000</u>	<u>1,300,000</u>

La Fondation est au bénéfice d'une ligne de crédit de CHF 1'000'000 utilisée à hauteur de CHF 1'000'000 (2017 - limite de crédit de CHF 1'000'000 utilisée à hauteur de CHF 1'000'000) extensible temporairement, sur demande et selon ses besoins, portant intérêts à 4.25% l'an (2017 4.25%). Ces crédits sont garantis par des cédules hypothécaires (note 3 et 9).

Dettes financières à court terme	68,726	105,024
Dette financière à court terme échéance prêt hypothécaire (5.10.2018)	-	3,050,531
	<u>68,726</u>	<u>3,155,555</u>

Les dettes financières à court terme pour une valeur de CHF 68'726 (2017 CHF 105'024) correspondent aux amortissements planifiés de l'année N+1 des emprunts hypothécaires (note 9). Le prêt hypothécaire échu au 5.10.2018 (emprunt hypothécaire K 5257.13.30) a fait l'objet d'un amortissement extraordinaire effectué par l'Etat de Vaud au 5.10.2018 pour une valeur de CHF 3'012'810, le solde de CHF 37'721 (CHF 3'050'531 - CHF 3'012'810) correspond aux deux amortissements usuels de l'année en cours.

6. DETTES SUBVENTIONS CANTONALES A REMBOURSER

Subventions cantonales à rembourser	218,628	237,051
	<u>218,628</u>	<u>237,051</u>

Les subventions cantonales à rembourser représentent le remboursement à effectuer aux cantons subventionneurs après bouclage de l'exercice 2017, respectivement 2013. Se référer à la note 11.

7. AUTRES DETTES A COURT TERME

Dettes charges sociales	159,091	141,347
Dettes impôt à la source et TVA	19,730	16,175
Autres dettes	9,064	28,039
Autres dettes à court terme	<u>187,885</u>	<u>185,561</u>

8. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Produits reçus d'avance	1,200	1,448
Livraisons et prestations (yc constructions)	126,527	90,594
	<u>127,727</u>	<u>92,042</u>

ANNEXE AUX COMPTES de l'exercice arrêté au 31.12.2018

(avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

9. ENGAGEMENTS A LONG TERME

Emprunts hypothécaires		Taux int. 2018	31/12/2018	Taux int. 2017	31/12/2017
			CHF		CHF
K5257.13.30	Garantie de l'Etat de Vaud, décret du Grand Conseil amortissement 1% (2017 - 1%) jusqu'à l'échéance du 5.10.2018	1.87%	-	1.87%	3,050,531
5286.29.37	Couvert par cédules hypothécaires (note 3) sans amortissement Échéance 30.6.2021	1.15%	1,000,000	1.15%	1,000,000
5353.12.83	Couvert par cédules hypothécaires (note 3) amortissement de 10 % dès le 1.1.2015 Échéance 15.12.2024	1.45%	307,589	1.45%	371,664
PF.003589	Garantie de l'Etat de Vaud, décret du Grand Conseil amortissement 2% dès le 1.1.2015 Échéance 30.06.2022	0.67%	679,329	0.67%	694,409
T5401.82.42	Garantie de l'Etat de Vaud, crédit d'étude nouvelles constructions Voir point 5 avance à terme fixe CHF 900'000 (2017 CHF 400'000)	2.50%	1,694	2.50%	33,855
H5435.30.67	Crédit de construction pour travaux de réfection et mise en conformité exploitable également en avance à terme fixe Voir point 5 avance à terme fixe CHF 500'000 (2017 néant)	2.50%	265		-
H5435.30.68	Crédit de construction pour travaux de réfection et mise en conformité exploitable également en avance à terme fixe Voir point 5 avance à terme fixe CHF 700'000 (2017 néant)	2.50%	427		-
			1,989,304		5,150,459
Présentation au bilan :			<u>2018</u>		<u>2017</u>
Engagements à court terme correspondent aux amortissements planifiés en N+1			68,726		105,024
Engagements à court terme correspond au prêt hypothécaire K5257.13.30 échéance au 5.10.2018			-		3,050,531
Engagements à long terme			1,920,578		1,994,904
Total des engagements			1,989,304		5,150,459
Intérêts hypothécaires			64,653		79,625
			64,653		79,625

ANNEXE AUX COMPTES de l'exercice arrêté au 31.12.2018

(avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
10. FONDS AFFECTES		
Fonds affecté immeuble et construction-équipement	382,998	129,612
Fonds affecté secteur animation	3,129	3,129
Fonds affecté projets résidents	5,761	5,761
Fonds affecté spécifique résidents	3,715	3,715
Fonds affecté loisirs-sport-vacances résidents	28,054	27,280
Fonds affecté secteur des ateliers protégés	118,658	118,658
	542,315	288,155
Fonds d'égalisation des résultats	161,660	260,224
	161,660	260,224

Le fonds affecté spécifique résident recense les donations liées individuellement et nominativement à un résident. Les autres fonds affectés pour les résidents sont dédiés à des projets de même nature pour un ensemble de résidents. Pour l'exercice 2018, les fonds reçus dans le cadre des recherches de fonds pour les constructions et qui ne comportaient pas de mention spécifique ont été entièrement attribués au fonds affecté immeuble et construction-équipement, soit pour une valeur de CHF 12'369.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
11. EXCEDENT DE PRODUIT - EXCEDENT DE CHARGES		
Excédent de produits 2017	-	60,079
Excédent de charges 2018	43,461	-
	43,461	60,079

Pour l'année 2013 et les années antérieures, les excédents de charges ou de produits des exercices représentent le différentiel par rapport aux subventions reçues, dont les décomptes finaux n'interviennent qu'après la clôture des comptes des exercices concernés. Ces excédents sont portés provisoirement à l'actif/passif du bilan dans l'attente du décompte final, qui sera payé ou remboursé. Les avances reçues en cours d'année sont portées en fin d'année au crédit des comptes d'excédents de charges.

Dès le 1.1.2014 le mode de financement est modifié. Les excédents de charges ou de produits sont reportés au bilan (actif ou passif) lors de la clôture de l'exercice en cours. Un décompte final sera ensuite effectué par le service compétent de l'Etat de Vaud en principe dans les 6 mois qui suivent la réception des comptes. Dans ce décompte, le service concerné indiquera, le cas échéant, les montants éventuels à virer sur le Fonds d'égalisation des résultats et sur le fonds de réserve affecté, ainsi que le montant à restituer au SPAS, Service de prévoyance et d'aide sociales (dès le 01.01.2019 Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) - Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB)). Pour les subventions des hors-cantons (environ 40% des résidents de l'Institution) le canton de Vaud a privilégié un système de financement dit du forfait (méthode de compensation des coûts). Il n'y a plus de décompte final avec les hors cantons, les excédents de produits ou de charges restent à l'Institution sous réserve de la validation des comptes par les services de l'Etat de Vaud. Les directives CIIS (Convention Intercantonale relatives aux Institutions Sociales) sont applicables.

Le Conseil d'Etat Vaudois, en date du 6 juillet 2016, a décidé de supprimer l'allocation aux fonds de réserve pour les exercices comptables 2015 à 2017 des établissements socio-éducatifs. Un avenant est entré en vigueur le 1.7.2016, modifiant l'article 2.3 de la DFES 1 applicable également pour le traitement des comptes 2015. La décision est reportée pour les comptes 2018.

ANNEXE AUX COMPTES de l'exercice arrêté au 31.12.2018
 (avec comparatifs 2017)

exprimé en CHF

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
12. CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES		
Charges extraordinaires Immeubles	-3,012,810	-
Produits extraordinaires Immeubles	3,012,810	-
Produits extraordinaires	15,253	6,474
	15,253	6,474

Les charges et les produits extraordinaires 2018 représentent la prise en charge par l'Etat de Vaud d'un amortissement extraordinaire d'immeuble pour CHF 3'012'810 valeur à l'échéance du prêt hypothécaire soit au 5.10.2018 (note 9).

13. PRODUITS ET DONS

Les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à la Cité Radieuse et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

Les dons sont reconnus dans les comptes dès lors qu'ils sont définitivement acquis. Ils sont considérés comme des fonds libres, sauf restrictions particulières stipulées par le donateur. Lorsque le donateur a émis le souhait de voir un don affecté à une cause particulière, celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Les dons effectués dans le cadre de la recherche de fonds et qui ne portent pas spécifiquement une indication d'affectation sont attribués pour les constructions futures.

14. CHARGES ADMINISTRATIVES

Charges administratives relatives à l'exploitation ordinaire	1,135,904	1,182,010
Charges administratives relatives aux comptes hors exploitation	21,698	54,254
	1,157,602	1,236,264

Les charges administratives sont calculées selon la méthode Zewo, édition de janvier 2018. Le comparatif pour les comptes 2017 est établi sur la même base.

15. CHARGES DE COLLECTE DE FONDS ET DE PUBLICITE

Charges de collecte de fonds et de publicité	107,686	131,253
	107,686	131,253

Les charges d'obtention de financement (collecte de fonds) sont calculées selon la méthode Zewo, édition de janvier 2018. Le comparatif pour les comptes 2017 est établi sur la même base. Dès janvier 2017, la Fondation s'est engagée activement dans un programme de recherche de fonds afin de lui permettre de constituer les apports nécessaires pour les futurs projets de construction.

16. DETTES ENVERS L'INSTITUTION DE PREVOYANCE

Au 31.12.2018, les dettes envers l'institution de prévoyance représentent CHF 240'101 (au 31.12.2017 CHF 366'233).

17. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu après la date du bilan.

RAPPORT DE PERFORMANCE

Présentation et buts de la Fondation

La fondation Cité Radieuse a été créée en 1967. Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse, elle a pour but d'accompagner dans toutes les étapes de la vie des personnes en situation de handicap physique prioritaire et troubles associés secondaires compatibles. Son action pédagogique vise à assurer la dignité, l'épanouissement, l'autodétermination et les participations sociales. Elle met à disposition des locaux adaptés pour exécuter sa mission. Elle propose des activités pour le développement personnel ainsi que des ateliers professionnels offrant des places de travail valorisantes favorisant notamment l'apprentissage.

Organes dirigeants

Conseil de Fondation

Le Conseil est l'organe suprême de la Fondation. Il travaille à titre bénévole et comporte au moins trois membres. Les nouveaux membres sont choisis par cooptation. Le Conseil de Fondation a charge et pouvoirs de gérer et administrer toutes les affaires de la fondation, au mieux des intérêts de celle-ci. Il désigne un Bureau du Conseil, nomme le directeur et désigne les personnes habilitées à représenter la fondation en fixant le mode de leur signature.

Gestion et organisation

La Fondation est engagée par la signature collective de deux membres du Conseil de Fondation qui sont nommées par celui-ci.

Fondateur - feu M. Jean-Henri Rinderknecht

Membres du Conseil de fondation

- M. Raoul Cruchon, président
- M. Eric Kaltenrieder, vice- président
- Mme Floriane Syfrig, membre
- M. Werner Breitenmoser, membre
- M. Loïc Hautier, membre
- M. Philippe Pache, membre
- Mme Laure Thonney, membre
- M. Raynald Mayor, membre

Mode de signature *

- collective à deux
- collective à deux
- collective à deux

Membres du Conseil de fondation

- M. Thierry Pache, membre
- M. André Augsburg, membre
- M. Christian Rinderknecht, membre
- Mme Claire Bouduban, membre
- M. Jean-Yves Braggion, membre
- M. Oscar Cherbuin, membre
- M. Raphaël Mahaim, membre
- M. Laurent Chevalier, membre
- Mme Marianne Zenger, membre

* M. Joseph Jacquérioz, directeur, a droit de signature collective à deux avec un membre du Conseil de Fondation.

* M. Roger Renevier, responsable financier, a procuration pour une signature collective à deux avec un membre du Conseil de Fondation

Organe de révision : Deloitte SA, Lausanne

Date des statuts : 16.09.2015

RAPPORT DE PERFORMANCE

Direction

La direction de l'Institution est assurée par Monsieur Joseph Jacquérior, directeur depuis le 1.11.2010.

Effectif de l'Institution

Le nombre de postes de travail exprimés en équivalent temps plein (ETP) est de 99.10 postes en 2018 (2017 - 98.13 postes).

Bases légales , haute surveillance et subventionnement

Les bases légales sont la LAIH (Loi sur les mesures d'aide et d'intégration des personnes handicapées, la LIPPI (Loi fédérale sur les Institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides) et LSubv (Loi cantonale sur les subventions). La Fondation Cité Radieuse est soumise à la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, à laquelle les comptes sont présentés annuellement. Une convention entre le SPAS (Service de prévoyance et d'aide sociales) et la Fondation Cité Radieuse concernant le subventionnement de prestations socio-éducatives, socio-professionnelles et thérapeutiques pour adultes (LAIH art.42a; RLAIH art 39) a été signée pour la période couvrant les années 2016 à 2018.

Certifications et label

ISO 9001-2008 Système de management de qualité Certificat émis le 25.6.2015, valable jusqu'au 24.6.2018.

Dons et donateurs

Tous les dons et legs reçus par la Fondation Cité Radieuse sont gérés conformément au but statutaire de la Fondation. Les dons avec affectation spécifique font l'objet d'un suivi annuel. Tous les dons font l'objet d'un accusé de réception et de remerciements.

Statut fiscal

La Fondation Cité Radieuse est reconnue d'utilité publique, elle est exonérée par l'Administration cantonale des impôts du canton de Vaud, pour le revenu, la fortune et l'impôt fédéral direct.

Liens

La Fondation Cité Radieuse est membre de l'association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) et de l'association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap (INSOS).